



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216206888-20240919-2024-021-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/10/2024

Publication : 31/10/2024

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL SUR MER

CANTON DE BERCK SUR MER

DECISION MODIFICATIVE DU MAIRE
2024 – 021

Acte constitutif d'une régie de recettes _ Duplicata des livrets de famille

Le Maire de Rang-du-Fliers

Vu les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 autorisant le maire à créer (modifier ou supprimer) des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 septembre 2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE PREMIER – Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du Comptable Public assignataire.

ARTICLE 2 – Les autres demeurent inchangés.

FAIT à Rang-du-Fliers, le 19 septembre 2024,

SIGNATURE

Le Maire

Vu l'avis du Comptable Public

Le

Valéry WIMETZ



Mairie de Rang-du-Fliers

158 rue de l'Eglise – 62180 Rang-du-Fliers

☎ 03.21.84.23.65 – 📠 03.21.84.58.26 – www.villerrangdufliers.fr